### Compte-rendu du Conseil Municipal Jeudi 5 avril 2018 à 18h30

PRESENTS: Mesdames BAXTER, DELPLACE, DUJON, MOLLIS, REVEL, TAVERA,

Messieurs BARDOC, BOTTANI, GALZY, GARREC, PALAY, PERRIER **ABSENTS excusés :** Mesdames BATENS, BEURNE, Et Messieurs FAUCHER,

Secrétaire de séance : Stéphane Palay

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 18h30.

Nomination du secrétaire de séance : Stéphane Palay

## Affectation du Résultat 2017 -budget commune

Cet excédent constaté au compte administratif 2017 s'élève à 716 210,51 €

Vu le compte administratif 2017 du budget principal de la commune et le déficit d'investissement à la clôture de l'année 2017, Monsieur le Maire propose d'affecter une partie de l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2017 du budget principal à la section d'investissement du budget 2018 pour un montant de 489 135,57 € (Excédent de fonctionnement capitalisé) et d'affecter le reste soit 227 074,94 € à la section de Fonctionnement (Résultat de fonctionnement reporté).

Vote: 1 contre (M Bardoc), 3 abstentions (Mmes Dujon et Tavera et M Perrier)

# Affectation du Résultat 2017 budget Eau et Assainissement

Cet excédent constaté au compte administratif 2017 s'élève à 118 103,64 €uros

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2017 du budget de l'eau et de l'assainissement à la section de Fonctionnement.

Vote: unanimité

## **Budget primitif 2018- Budget Commune**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de budget pour la commune pour l'exercice 2018, qui s'équilibre à la somme globale de **2 691 163,32 €uros** ainsi répartie :

Section de Fonctionnement	Propositions	Résultat reporté	Total Section
Dépenses	1 077 482,89€		1 077 482,89€
Recettes	850 407,95 €	227 074,94 €	1 077 482,89€

Section d'investissement	Propositions	Résultat reporté	Total Section
Dépenses	1 124 544,86€	489 135,57 €	1 613 680,43€
Recettes	1 124 544,86€	489 135,57 €	1 613 680,43€

Vote: 3 contre (Mrs Bardoc et Perrier, MmeTavera), 1 abstention (Mme Duion)

Départ de Madame BAXTER à 19h25, elle donne procuration à Monsieur le Maire pour la suite de la réunion.

#### Taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire propose d'appliquer les taux d'imposition suivants pour l'année 2018 (identiques à ceux de 2015, 2016 et 2017) :

	Taux votés pour 2018	
Taxe d'habitation	11.12 %	
Taxe foncière (bâti)	17.15 %	
Taxe foncière (non bâti)	60.28 %	

**Vote : 4 abstentions (Mmes Dujon et Tavera, Mrs Bardoc et Perrier)** 

### Prix eau et assainissement

Etant donné les investissements importants réalisés et à venir : la nouvelle station d'épuration, le deuxième forage et le filtre à particules qui sont des dépenses qui sont ou vont être, dans un futur proche, obligatoires pour le bon fonctionnement des services eau et assainissement

Etant donné le fait, suite au nouveau contrat d'affermage et à la reprise de la facturation par Suez, que la prestation du fermier sur la station d'épuration ainsi que les reversements à l'agence de l'eau de 2016 ont été réglées sans récolter en contrepartie les parts prestataire sur les consommations de 2017.

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants à la part communale, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 :

- Abonnement annuel eau : 23,00 €uros
- Prix du M³ d'eau : 1,30 €uros

Abonnement annuel assainissement : 2,00 €uros

• Prix M³ eau assainie : 0.21 €uros

Vote: 4 contre (Mmes Dujon et Tavera, Mrs Bardoc et Perrier)

## Budget primitif 2018- Budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de budget pour le service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2018, qui s'équilibre à la somme globale de 1 817 694.31 curos ainsi répartie :

Section de Fonctionnement	Propositions	Résultat reporté	Total Section
Dépenses	278 403,64€	•	278 403,64€
Recettes	160 300,00€	118 103,64 €	278 403,64€

Section d'investissement	Propositions	Résultat reporté	Total Section
Dépenses	1 539 290,67€		1 539 290,67€
Recettes	1 057 732,21€	481 558,46 €	1 539 290,67€

Vote: 4 contre (Mmes Dujon et Tavera, Mrs Bardoc et Perrier)

## Redevance d'occupation du Domaine Public

Suite à la délibération du 3 mars 2015 qui fixait à 13 euros le m² de domaine public occupé et afin que cette redevance puisse être revue automatiquement en fonction de l'indice INSEE de révision des loyers commerciaux, Monsieur le Maire propose de fixer à 13,30€ le prix du m² de Domaine Public occupé et que ce tarif serve de base à une révision chaque année en fonction de l'indice INSEE de révision des loyers commerciaux.

Vote : unanimité

#### Cession parcelle communale Section B n° 1551

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'achat de la parcelle cadastrée section B n°1551 de 102m² par Monsieur Cédric BASTIN représentant RB aménagement, au prix de 15 euros le mètre carré soit 1530€ (mille cinq cent trente euros).

**Vote : 5 abstentions (Mmes Dujon, Tavera et Revel, Mrs Bardoc et Perrier)** 

# Participation aux frais de réparations du véhicule personnel d'un agent communal utilisé dans le cadre de ses fonctions

Un agent a endommagé son véhicule personnel en se rendant sur son lieu de formation pour laquelle la Commune de Collias l'avait missionné. Monsieur le Maire précise que le coût de remboursement des dommages subis par son véhicule s'élève à 145.90€ (cf. facture ci-jointe). Ces frais ne sont pas pris en charge par l'assurance en l'absence d'un tiers responsable.

S'agissant de frais liés à l'exécution des missions du personnel communal et suite à la demande de l'agent de participer à ses frais de réparation, la commune propose de participer à ceux-ci à hauteur de 50 euros.

Vote : unanimité

## Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable 2017

Vote : unanimité

### Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif 2017

Vote : unanimité

# Dénomination du jardin de la Mairie « Square de la Paix »

Suite à une demande de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, il est proposé de poser une plaque « Square de la Paix » sur le parapet fermant la terrasse du bassin du jardin de la Mairie, afin qu'il puisse être lieu de recueillement en rappelant sur cette plaque les dates de fin des grands conflits : armistice de la première guerre mondiale (11 novembre 1918), capitulation allemande de la seconde guerre mondiale (8 mai 1945) et accords d'Evian (19 mars 1962).

Vote: 4 contre (Mmes Dujon et Tavera, Mrs Bardoc et Perrier) 2 abstentions (M Garrec et Mme Mollis) donc non approuvé

#### **Compteurs Linky**

Compte tenu des craintes (coût, suppression d'emplois, santé, sécurité, protection des données personnelles...), les compteurs Linky risquent de rencontrer une très forte réticence de la population.

Monsieur le Maire propose :

- De demander qu'une véritable évaluation indépendante et transparente sur les dangers réels ou supposés de ce compteur et de son pilotage centralisé, soit organisée et suivie d'un véritable débat démocratique, avant tout déploiement accéléré sur notre territoire.
- Souhaite connaître le surcoût engendré par ce changement.
- De refuser, en attente de ces précisions toute installation de compteurs Linky sur la commune.

Vote : unanimité

#### TER - Soutien réouverture de la Rive Droite du Rhône

Les conclusions des États Généraux du Rail et de l'intermodalité, impulsés et lancés par la nouvelle Région OCCITANIE sont sans appels et font ressortir la nécessité de la réouverture d'un certain nombre de lignes aux voyageurs dont celle de la rive droite du Rhône.

Elle ne pourra être que partielle car par endroit, la ligne a été aménagée en voie verte ou du moins cela nécessiterait d'autres aménagements. Monsieur le Maire explique que le but de cette délibération est avant tout de soutenir l'Association pour le projet de remise en service de la ligne aux voyageurs et s'associer à eux afin de demander la réouverture de la Rive Droite du Rhône au trafic voyageur.

Vote : unanimité

### **Questions diverses:**

Vandalisme: Monsieur le Maire expose divers faits de vandalisme qui ont été perpétrés dans les jours et semaines précédentes:

- 2 galets ont été jeté violement dans la porte de la Mairie. Les gendarmes les ont récupérés et vont faire des analyses ADN.
- Des filaires, nouvellement plantées le long de la RD3 et qui ressemblent à des oliviers ont été arrachées.
- Il y eu une intrusion et un vol sur le chantier de la nouvelle STEP.

Monsieur Perrier ajoute que ce samedi 4 voitures ont été encore vandalisées. Monsieur le Maire confirme qu'en effet, cet hiver les vols avec bris de vitres sur véhicules ont été nombreux et continuent. Il précise, suite à une réunion en gendarmerie, que Collias est à la deuxième place pour les vols à la roulotte mais que, par contre, le nombre de cambriolages a reculé.

Madame Delplace quitte la réunion à 20h25.

<u>Parcelles « Gaillard » :</u> Monsieur Perrier demande comment a été financée la parcelle Gaillard. Monsieur le Maire lui répond que cela a été fait sur fonds propres : bénéfice du lotissement Campchestève et vente de la maison des gardes. Mais il rappelle que le but est bien de vendre les différents lots.

<u>Sécurité chantier école</u>: Monsieur Perrier s'étonne des problèmes de sécurité sur le chantier de l'école, notamment l'absence de filet quand les ouvriers travaillent en hauteur au-dessus des enfants. Monsieur Palay explique qu'ils sont en train de faire le nécessaire auprès la SEGARD. Une réunion avec tous les acteurs du chantier a déjà été faite avec un rappel à tous les intervenants avec menace de sanctions en cas de récidive.

Madame Dujon quitte la salle à 20h30.

<u>Parcelles « Bremond » :</u> Pour le moment, les élus sont en attente du retour de l'EPF sur les propositions d'aménagement notamment de la société Un toit pour tous.

<u>Proposition des agriculteurs pour l'ancienne STEP :</u> Les agriculteurs ont demandé s'il serait possible d'implanter une aire de remplissage en eau sur l'emprise de la station actuelle. Cela parait difficile vu les distances à la première habitation à respecter pour untel aménagement (50 mètres minimum).

<u>Monument aux morts</u>: Monsieur Perrier s'interroge sur une rumeur : le déplacement du monument aux morts. Les élus de la majorité lui répondent qu'ils n'y ont jamais songé ni entendu.

<u>Nouvelle STEP</u>: Monsieur Bottani explique que ça avance bien. Les essais d'étanchéité des différentes structures bétons sont en cours.

<u>Seuil</u>: Suite à la dernière réunion du comité de pilotage sur le seuil, l'étude hydrogéologique fait apparaître une possible corrélation entre le forage et le seuil. Le principe de précaution est donc de faire le 2ème forage avant tout travaux sur le seuil, ce qui va donc repousser les travaux.

Concernant la bonification des subventions pour la STEP, l'agence de l'eau accordera ces surplus une fois le dossier réglementaire déposé.

<u>Aménagement bord du Gardon</u>: L'équipe municipale, suite à une proposition de l'électricien qui a posé la chaine empêchant d'accéder aux bords du Gardon, va discuter avec les principaux utilisateurs de celle-ci quant à un éventuel déplacement plus en amont de la rivière.

<u>Affaire Laborie</u>: Monsieur Laborie a demandé un délai à l'avocat de la commune pour payer les astreintes. Monsieur Palay a proposé des facilités de paiement si les éléments encore en place sont enlevés.

<u>SUEZ et Télérelève</u>: Madame Tavera explique que, suite au courrier d'information de SUEZ sur la télérelève, ceux-ci devait envoyer l'index du vieux compteur enlevé et un identifiant pour se connecter sur l'espace dédié correspondant au nouveau compteur connecté. Mais à ce jour, elle n'a toujours rien reçu. Monsieur Palay note et va voir avec SUEZ. Il explique que pour sa part, il a appelé directement SUEZ afin d'avoir les codes d'identification.

Food Truck : Monsieur le Maire informe que la commune a lancé un appel d'offres pour un food truck dans les jardins de la Mairie.

Pas de question du public.

La séance est levée à 20h45.